



# Mouthy

MAGAZINE SEMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE MOUTHE  
JANVIER-FÉVRIER 2016

n°33

Bibliothèque municipale	2
Déneigement	2
Donnez votre avis	2
La vie du village - Brèves	3
Réseaux sociaux	3
Collège de la Source	4
La piscine du Moutat	6
Les 30 ans du marché hebdomadaire	7
Fleurissement	8
Office de tourisme	9
Ecole de ski : tarif 2015/2016	9
Chorale «la Petite Fugue»	10
Les Gais Montagnards ont 80 ans	11
Mouthy pratique	12

*Une année se termine. C'est le moment de faire un bilan des actions engagées et de tracer des perspectives pour les années à venir.*

*D'abord, il faut retenir que le plan local d'urbanisme (PLU) de Mouthy a été approuvé avec ses dernières modifications le 5 mai 2015. Aucun recours n'ayant été formulé, le zonage établi pour l'implantation des constructions ainsi que le règlement correspondant, s'appliquent pleinement. Désormais, les ravalements de façades (y compris les changements de couleur), l'installation de clôtures autour des habitations notamment, sont soumis à déclaration préalable de travaux. De même, le PLU prend en compte le zonage du projet de Plan de protection contre les risques d'inondation, récemment soumis à enquête publique.*

*Il ne reste qu'une parcelle à vendre dans le lotissement du Corçon III. Dans ce contexte, le Conseil municipal examinera durant l'hiver les conditions dans lesquelles de nouvelles zones pourront être ouvertes à l'urbanisation.*

*S'agissant de la traversée du village, où la vitesse excessive de nombreux véhicules est flagrante, nous avons pris connaissance fin novembre des scénarios d'aménagement que le bureau d'études a imaginés. Le conseil municipal tiendra prochainement avec celui-ci une réunion de travail pour discuter les propositions faites et définir les priorités d'aménagement qui seront ensuite présentées et soumises à débat avec la population.*

*Les chantiers engagés cette année rue Beauguard et rue des Côtes n'ont malheureusement pas pu être terminés avant l'arrivée de la neige. Ils seront donc rouverts au printemps 2016, au moment où nous espérons mettre en chantier la deuxième tranche d'aménagement de la rue Cart Broumet.*

*J'évoquerai enfin les conséquences de la loi portant nouvelle organisation du territoire de la République, promulguée en août 2015, qui oblige la communauté de communes des Hauts du Doubs (CCHD) à laquelle Mouthy appartient, à fusionner avec une autre communauté de communes pour atteindre un seuil d'au moins 5 000 habitants exigé en zone de montagne. Le schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le préfet du Doubs conformément à la loi, prévoit pour la CCHD, une fusion avec la communauté de communes du Mont d'Or et des deux Lacs. Cette proposition paraît logique au regard de notre situation géographique et du bassin de vie dans lequel nous sommes insérés. Toutefois, une telle fusion qui, selon la loi, doit être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'est pas sans poser de nombreux problèmes en termes de compétences et de fiscalité. Les différents conseils municipaux de la CCHD ainsi que le conseil communautaire, devront délibérer sur ce sujet au cours du mois de décembre 2015. Les décisions qui seront prises alors, ouvriront autant de discussions qui se poursuivront tout au long de 2016 pour une fusion effective qui, sans modification législative, interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*Malgré les incertitudes en ce domaine, une reprise économique qui tarde et les menaces qui pèsent sur notre pays, l'équipe du conseil municipal et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et vous présentons tous nos vœux pour l'année 2016.*

Daniel PERRIN

# Bibliothèque municipale

## Un service qui remporte de plus en plus de succès !

Deux bénévoles Martine et Nadine vous y accueillent chaque mercredi de 17 h à 19 h. La bibliothèque est installée au rez-de-chaussée de la Mairie entrée côté droit du bâtiment.

Un grand choix de livres vous y attend : romans (classiques, policiers, terroir, tout public...), livres enfants, bandes dessinées pour adultes et pour jeunes, livres-CD, documents etc.

Chaque année, participation du budget communal pour l'acquisition de nouveautés.

Tous les 3 mois renouvellement du fonds de dépôt du Conseil général par le biais du bibliobus départemental.

L'abonnement s'élève à 8€ (par personne ou par famille), tarif fixé par délibération du Conseil Municipal.



Nous vous invitons à retrouver ce cercle de privilégiés où vous aurez aussi l'occasion de partager un moment de convivialité entre mordus de lecture.

# Déneigement

## Adhérons au parti du travail commun

Comme chaque année, nos employés municipaux seront à l'œuvre pour simplifier la circulation dans notre village et nous vous remercions de respecter leur travail, souvent effectué dans des conditions bien difficiles.

### Votre aide leur est précieuse pour que le déneigement se passe au mieux :

- Ne pas stationner de véhicule sur les chemins tracés pour les piétons sur les trottoirs.
- Participer à la sécurité de tous en déneigeant les parties qui s'avèreraient dangereuses devant votre habitation.

Nous profitons de ce message pour vous remercier d'avoir pris de nouvelles habitudes en respectant de mieux en mieux les emplacements de stationnement marqués au sol. Les trottoirs s'en trouvent plus dégagés pour les poussettes et fauteuils roulants.

Des progrès restent, évidemment à accomplir, mais la situation évolue favorablement. Un grand merci à ceux qui en ont pris conscience et qui jouent le jeu. Continuons !

# Donnez votre avis

Une rue dans le village n'a pas de nom... cette rue est perpendiculaire à la rue Cart Broumet et à la rue principale ! (voir photo) nous souhaitons la baptiser !

Cette rue a fait l'objet voici quelques semaines d'une réfection d'un des trottoirs qui permet désormais une circulation plus aisée et plus sécurisée des piétons.

Proposez un nom et déposez-le dans les deux boîtes prévues qui seront mises en place dans les 2 boulangeries à partir du 28 décembre 2015 et ce jusqu'au 22 janvier 2016 !



# La vie du village **Brèves**

## Fleurissement du village

La commune a fait cette année, un effort important en matière de fleurissement qui sera encore amplifié (cf. page 8) l'an prochain. Merci aux bénévoles qui ont participé aux plantations et à l'entretien des bacs à fleurs. Toutefois, notre village serait encore plus beau, plus accueillant et plus gai si chacun s'attachait aussi à fleurir sa maison. Dans ce domaine, l'effort collectif doit être relayé par l'action individuelle. L'équipe du conseil municipal compte sur vous.

## Un peu de civisme

La commune a installé en 2015 des toilettes publiques situées sur la place de la mairie. Adaptées aux personnes à mobilité réduite, elles sont fonctionnelles et efficaces. Ouvertes jour et nuit, les seules périodes de non-fonctionnement sont consécutives à des actes de malveillance (un boulon dans les trous de la cuvette) ou à une utilisation ludique de la porte automatique. Cet investissement représente une lourde dépense pour la commune. Merci de le respecter et de l'utiliser comme il se doit.

## La propreté des trottoirs

La neige a déjà fait son apparition. C'est le moment de rappeler que la neige ne constitue pas un réceptacle approprié pour les excréments de chiens. Été comme hiver, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les « souvenirs » que leurs animaux peuvent laisser sur leur passage. Ils disposent depuis octobre de distributeurs de sacs plastiques installés au-dessus d'une poubelle assortie. Ces distributeurs sont au nombre de trois (place de la mairie, côté grande rue - à l'entrée du parc de jeux d'enfants, dans l'angle formé par la grande rue et la rue dite du collège). D'autres seront installés l'an prochain.

La propreté des trottoirs ne s'arrête pas là... Comment comprendre que de nombreux habitants de la commune, qui prennent un soin infini de leur jardin et de leurs pelouses, laissent pousser de hautes mauvaises herbes, côté rue, devant leur maison...

## Les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Les intoxications au monoxyde de carbone (CO) figurent parmi les risques graves de l'hiver. En Bourgogne Franche-Comté, 52 affaires d'intoxication ont été déclarées au cours de l'année de chauffe 2014-2015, intoxiquant 147 personnes et entraînant deux décès. Les appareils de chauffage à combustion (bois, charbon, fuel, gaz naturel, butane, propane, essence ou pétrole...) et de production d'eau chaude (chauffe-eau au gaz) mal entretenus ou mal installés sont les principales sources d'intoxication au CO en particulier s'ils sont associés à des conduits d'évacuation installés dans des locaux insuffisamment aérés.

### Conseils de prévention

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc...);
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...), ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole...), au bout de quelques heures l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation même par temps froid.

S'agissant du choix des détecteurs de monoxyde carbone, les dispositifs suivants sont recommandés :

- les détecteurs fixes conformes à la norme européenne NF EN 50291 ;
- les détecteurs portatifs à la fois détecteurs et analyseurs (affichage du taux de monoxyde de carbone), utilisés par les services de secours. Ces appareils doivent être régulièrement étalonnés.

## Réseaux sociaux

Afin de s'adapter au mieux, la commune va reformater son site internet [www.mouthe.fr](http://www.mouthe.fr) afin que celui-ci s'adapte parfaitement à tous les supports (ordinateurs, smartphones et tablettes).

Par ailleurs, la Commune de Mouthe possède désormais une nouvelle page Facebook « Municipalité de Mouthe - officiel » sur laquelle vous trouverez les informations relatives à votre village mais aussi sur les alentours.

De plus, il existe désormais un compte Twitter « @MairiedeMouthe ».

En vous abonnant via votre compte Twitter vous aurez les informations en temps réel, dernière minute, alerte météo, inondation...

# Collège de la Source

Construit en 1968 à Mouthe, le Collège de la Source connaît actuellement une période de restructuration: un établissement plus accueillant, ouvert sur l'avenir et son environnement...

## LA RESTRUCTURATION

### Avril à septembre 2015 : Phase 1

Construction du bâtiment administratif ;  
Construction de la salle polyvalente ;  
Restructuration de la vie scolaire dans le bâtiment B.

### Mars 2015 à août 2016 : Phase 2

Construction des coursives des bâtiments A et B ;  
Réhabilitation de la demi-pension, de l'atelier de maintenance et des étages du bâtiment B.

### Juillet 2016 à juillet 2017 : Phase 3

Réhabilitation des étages du bâtiment A ;  
Aménagement des espaces.

Coût de l'opération financé par le Conseil Général du Doubs: 15.8 millions d'euros.

Le respect des plannings du Conseil Général a déjà permis la livraison du bâtiment administratif, du CDI et de la vie scolaire. Tout est mis en œuvre pour la sécurité des élèves et un accès facilité.



Pose de la première pierre  
17 juin 2014



Construction  
de la salle polyvalente



Préau

## SOURCE D'OUVERTURE

### « Do you speak english? »

La section européenne propose aux élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de suivre un enseignement approfondi de l'anglais, ciblé sur des thèmes d'actualité, et permet des échanges linguistiques à travers l'Europe (Chypre, Estonie, Majorque et Londres... of Course!)



Voyage scolaire Angleterre 2015

Des actions de prévention sont en lien avec les problématiques

d'adolescents (théâtre forum, brigade de prévention de la délinquance juvénile...)

Une formation aux premiers secours est dispensée pour tous les élèves de 4<sup>ème</sup>.

Le collège fait de la culture, qu'elle soit historique ou artistique une priorité. Ainsi les élèves participent activement au dispositif du Conseil Général « Culture au Collège »

D'autre part, des voyages pédagogiques à destination de lieux de mémoire (Musée de la Résistance de Besançon, Mémorial de Colombey, chemin des Passeurs vers Chapelle des Bois...) permettent de porter des regards d'historiens ou de faire revivre des pratiques ancestrales (voyage médiéval ou Gallo-romain: Guédelon, Sens, Pont du Gard.)



Commémoration du 8 mai 2015

## SOURCE D'INNOVATION

- 2013 : Création de la classe nature.

- 2014 : La Classe développement durable voit le jour.

Une sensibilisation à l'environnement se concrétise par la visite de sites locaux (station d'épuration, maison de la réserve et propose une réflexion sur les énergies, les déchets et la biodiversité.

- **Projet de Coéducation** : Des séances thématiques avec les parents ont pour but de rendre plus serein le moment consacré au travail scolaire à la maison.

- **Atelier Musique et Danse.**

- **Semaine de la danse avec Résidence d'artiste** (répétition dans la salle polyvalente de la commune)

- **Art contemporain.**

- **Atelier théâtre** en partenariat avec la Communauté de Communes des Hauts du Doubs et le Centre Dramatique National.

## SOURCE DE CONNAISSANCE

Les personnels et en particulier les professeurs mettent à la disposition des élèves des compétences solides ainsi que leur dynamisme. Leur ambition est de leur permettre d'acquérir une culture et une formation de haut niveau qui leur ouvrira la voie du lycée dans les meilleures conditions.

Elle est aussi de leur donner les moyens de devenir des citoyens responsables capables d'évoluer dans le monde moderne. Témoins du dynamisme du collège, de nombreux projets pédagogiques (classe bi-langue, classe nature, section européenne, découverte professionnelle...) rythment l'année scolaire tout en créant des synergies fortes entre les élèves, les parents, et l'ensemble des personnels.



Maquette  
du projet définitif

Une politique numérique innovante au cœur des apprentissages permet à chaque élève de disposer d'outils performants et de développer son sens critique.



Salle équipée d'un tableau blanc interactif

## SOURCE D'ÉPANOUISSEMENT

Un **accompagnement éducatif**, encadré par des professeurs et des membres de la vie scolaire, est proposé sous la forme d'ateliers divers :

- Club Inde
- Club Musique
- Club Médiéval
- Club HIP HOP
- Club Créa'style
- Club Calligraphie...

Un **Contrat Territorial Jeunesse**, en partenariat avec les C.C. des Hauts du Doubs et de Mont d'Or 2 Lacs, permet d'accueillir trois midis par semaine une quarantaine de collégiens et propose des jeux de société. Certains élèves prolongent ce partenariat en participant aux club ados des villages alentour.

La **section sportive scolaire ski nordique** offre aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier d'un entraînement plus soutenu, tout en suivant une scolarité normale.

Ce complément de pratique approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser tant d'un point de vue sportif que scolaire.



Club HIP-HOP

L'**Association Sportive** du collège, encadrée par des professeurs d'EPS, propose des activités sportives multiples.

Des séances d'initiation et de perfectionnement ont lieu tous les jours entre 12 h 00 et 13 h 20 ainsi que le mardi soir.

Les élèves volontaires peuvent participer à des compétitions le mercredi après-midi dans une dizaine d'activités sportives (run and bike, cross, ski de fond, badminton, VTT, escalade, athlétisme, foot).

Cette année 176 élèves sont licenciés à l'AS du collège. Notre établissement se distingue particulièrement lors des rencontres UNSS.



Mur d'escalade du gymnase



Equipe du championnat de France UNSS

**441 élèves**  
**34 enseignants**  
**Principal: M. MOREL**  
**Gestionnaire: Mme MAGNET**  
**Conseillère Principale d'Éducation: Mme SANDMEIER**  
**Infirmière: Mme SCHENCK**  
**6 assistants d'éducation**  
**2 secrétaires**  
**9 agents de cuisine et d'entretien**

Retrouvez l'actualité du collège sur le site :  
<http://www.clg-source-mouthe.ac-besancon.fr>

EDUCATION

# La piscine du Moutat

À évoquer la piscine du Moutat avec les anciens du village, c'est un souvenir bien lointain qui remonte doucement dans leur mémoire. De l'avis de certaines personnes, de certaines rumeurs ou écrits la relatant, son histoire se mêle à l'Occupation. C'était un projet des Allemands, construite pour leurs soldats et reprise ensuite par les Français... La réalité en est tout autre !

## L'origine du projet

Entre 1940 et 1942, Jean BOROTRA ancien joueur de tennis, devenu commissaire à l'éducation générale et aux sports dans le gouvernement de Vichy pendant l'Occupation, donna une impulsion pour l'équipement sportif de la France mais cependant avec peu de moyens financiers. Il alloua une subvention pour la création de bassins sommaires de natation. Il est renvoyé du gouvernement sous la pression des Allemands pour son manque de zèle dans la « nazification » du sport français. Il est arrêté et déporté au camp de Sachsenhausen en Allemagne puis en Autriche jusqu'en mai 1945.

Partisan de la pratique populaire du sport, écarté à la Libération, il fut l'un des conseillers des gouvernements gaullistes dans les années soixante en matière de sports et devient vice-président du conseil sportif à l'Unesco en 1982.

Entre 1945 et 1948, Andrée VIENOT, sous-secrétaire chargée de la jeunesse et des sports du nouveau gouvernement français, s'occupe notamment du développement des colonies de vacances et des équipements sportifs, reprit l'idée de verser une subvention pour la création de piscine en France (Aujourd'hui de nombreuses piscines portent son nom). Il fallait que chaque commune intéressée monte un projet et présente un dossier de demande de subvention.

## Le projet de la piscine à Mouthe

Maurice VUEZ, jeune boulanger à Mouthe, féru de sport, épaulé par son frère Michel, entouré d'une bande de copains, a l'idée d'aménager une piscine au village en profitant de la subvention accordée par l'État. Il soumet la demande au nouveau conseil municipal élu en mai 1945 et le projet de construction d'une piscine, en réalité appelée à l'époque bassin de natation, est accepté à la séance du conseil municipal le 29 septembre 1945 si la demande de subvention est accordée. En effet celle-ci représentait 80% du montant des travaux à condition que le chantier soit réalisé dans l'année, la part non subventionnée restant à la charge de la commune. L'équipement devait également être utilisé par les élèves des écoles. Le premier projet se situera au-dessous du réservoir des Côtes rue Beaupaquier. Alimenté par la conduite communale, il fut abandonné pour un coût des travaux trop onéreux, les moyens financiers étant très limités. Le second projet fut d'aménager un bassin dans un méandre du Cébriot entre le Moutat et le village de préférence à une installation dans le Doubs où l'eau reste toujours très froide, même en été. La commune se déclara propriétaire du terrain comme demandé mais en réalité, il appartenait à François Guyon Roy, agriculteur à Mouthe qui le prêta gracieusement sans publicité. Il fallait certainement gagner du temps ! Sur les projets présentés par 3 communes du secteur, seul celui de Mouthe fut retenu. Le 19 janvier 1946, le conseil municipal accepta la réalisation du bassin de natation pour un montant évalué à 60 000 Francs avec une subvention de 48 000 Francs. Les Ponts et Chaussées sont retenus comme maître d'œuvre des travaux.

## Les travaux de construction de la piscine

Les travaux de terrassements sont confiés à l'entreprise RODRIGO de Pontarlier. Il va sans dire que la présence d'un sol marécageux surtout en période de pluie engendre des difficultés à surmonter, un surcroît et des conditions de travail difficiles. Un canal fut alors creusé pour isoler le méandre du Cébriot et les frères VUEZ, avec l'aide de nombreux bénévoles, édifièrent 2 barrages composés de deux rangées de piquets en bois joints à l'entrée et à la sortie du méandre. Il fallut ensuite réaliser la piscine, travaux toujours conduits par les frères VUEZ avec une main-d'œuvre composée quasiment de bénévoles. Un certain nombre d'entreprises et d'artisans fournirent des matériaux et prêtèrent du matériel. Deux bassins seront réalisés, un grand de 27m x 13 m et d'une profondeur de 1 à 3 m et un petit de 12 m x 8 m d'une profondeur de 0.50 m à 0.80 m, destinés aux enfants et aux débutants.



On construisit l'entourage des bassins avec des piquets enfoncés dans le sol et recouverts de planches et on recouvrit le sol uniquement avec des rondins. Lors des travaux Michel VUEZ s'était fait écraser deux doigts qui seront amputés par la suite. Une passerelle sur le canal, un plongeur, six cabines et des toilettes toujours confectionnées en bois, complètent l'équipement sportif. Une vive polémique enfla dans le village à propos de la construction, pour certains c'était une dépense inutile dans la période difficile de l'après-guerre. Le coût des travaux en augmentation, le choix de l'emplacement, le temps réduit d'utilisation des bassins etc., ce n'était pas simple à l'époque de la reconstruction où l'on manquait de tout, et il était difficile d'obtenir de la monnaie matière pour acheter des matériaux.

## La piscine du Moutat

**Enfin elle est terminée ! Bizarrement pour l'instant, nous n'avons pas retrouvé la date de l'inauguration** de la piscine mais nul doute que nous la découvrirons prochainement. En tout cas, elle a été immortalisée par les photos prises



par les frères VUEZ. Elle s'est déroulée en présence de la municipalité, de quelques autorités invitées de Pontarlier et avec le concours du club de natation de Pontarlier dont les membres évoluèrent sportivement sur le plongeur et dans le grand bassin sous les applaudissements d'un public conquis et émerveillé. A la sortie de la guerre, les distractions n'étaient pas légion et ce fut un grand moment de joie pour les jeunes du village de découvrir le plaisir de l'eau, de la baignade et surtout d'apprendre à nager dans un environnement aménagé et surveillé. Des cours de natation ont été dispensés et nombre de personnes apprirent à nager grâce à la piscine. Bien sûr, comme toute piscine extérieure, son utilisation dépendait de la météo et de la température de l'eau, néanmoins certains courageux n'hésitaient pas à s'aventurer par des températures un peu frisquettes. Elle servait également un peu l'hiver comme patinoire. De nouvelles élections municipales se déroulèrent en 1947; les élus lors de la séance du conseil municipal du 30 octobre 1948 validèrent les comptes de la construction de la piscine. Le coût des travaux s'éleva à 157 543 Francs avec une subvention de 75 000 francs plus une autre à venir dans les mois qui suivirent.

### La fin de la piscine

Elle fonctionna jusqu'en 1953, l'inconvénient majeur lors des crues du Cébriot en hiver était que les 2 bassins se remplissaient d'alluvions et à chaque printemps, il fallait enlever la terre et la vase qui s'accumulaient au fond. On essaya de vider les bassins à l'aide de différentes pompes (à incendie, à purin) et c'était un travail long et astreignant à réaliser. Il aurait fallu selon Maurice VUEZ, acheter une pompe de bonne capacité et équipée d'un moteur à essence mais la commune en abandonna l'idée. Certainement que d'autres travaux d'entretien commençaient à être urgents. La piscine cessa alors de fonctionner et au fil des années les bassins s'enlisèrent. Quelques jeunes sur plusieurs générations ont malgré tout profité encore un peu des aménagements à leurs risques et périls. Peu à peu, le bois s'est décomposé et lentement la nature a repris ses droits. Aujourd'hui il ne reste encore que l'emplacement des bassins et quelques piquets de bois. Ce fut pour les gens de l'époque une belle aventure humaine certainement semée d'embûches.

Les personnes qui l'ont utilisée en gardent un si beau souvenir et en parlent avec admiration, au sortir de cette période de privations. Bravo à tous ces bénévoles, c'est certainement une belle leçon, un bel exemple de courage, d'énergie, de persévérance, de travail réalisé à la force de leurs bras pendant leur temps libre et avec peu de moyen pour réaliser un rêve. Aujourd'hui, conservons ce souvenir dans nos mémoires, issu d'un passé pas si éloigné que cela.

Sources et documents : Vuez Maurice, Vuez Philippe, Letoublon Arsène, Guyon-Roy Jeannot, Brenet Claude, Bourgeois Lulu, Berthet-Tissot Raymond et Lucie, Berthet Tissot Eric, archives comptes rendus des conseils municipaux de Mouthy de 1945 à 1948.



## Les 30 ans du marché hebdomadaire

C'est en effet le mercredi 29 mai 1985 que le premier marché hebdomadaire s'installait à Mouthy. Comme on le constate sur la photo aimablement prêtée par Henri BOURGEOIS, il n'y avait qu'un étal de fruits et légumes. Il avait pris place où ont été construits les chalets en bois de l'abribus et l'abri containers rue de la Varée. Le marché s'est étoffé ensuite au fil des années et s'est étendu dans la rue qui existait entre l'ancien hôtel du Grand Tétras devenu après l'incendie de 2001, une copropriété, et l'ancienne maison de retraite rue Cart Broumet. Cette rue fut supprimée en 2007 pour permettre la construction du nouvel hôpital de Mouthy et le marché s'installa très peu de temps place de la gendarmerie. Les commerçants ambulants ont préféré très vite revenir au centre du village sur la place de la Mairie. Victime de son succès, les commerçants sont parfois à l'étroit mais Albert Letoublon veille chaque semaine à sa bonne installation et à son bon déroulement. Chaque vendredi matin de mai à octobre, chacun peut y trouver des fruits et légumes frais de bonne qualité, des plants de jardins, des fleurs à replanter, des poulets fermiers rôtis, des charcuteries régionales, du fromage de chèvre, du miel de producteurs locaux, et des vêtements, etc. Longue vie à notre marché hebdomadaire bien sympathique qui anime et dynamise notre village en période estivale.



# Fleurissement... un grand merci à tous nos bénévoles

Un été exceptionnel 2015 en chaleur et ensoleillement, restera dans les mémoires... Ces conditions climatiques propices au fleurissement de notre village, ont fait belle impression sur le visiteur. Cette année, comme vous l'avez remarqué, nous avons voulu mettre l'accent sur le fleurissement du centre du village avec des compositions variées, et nous avons choisi d'accentuer les entrées du village et la visibilité florale par des prairies fleuries et l'ajout de suspensions vers la source et vers rue Beaupaquier... Même si les entrées n'ont pas donné le rendu escompté, nous sommes relativement satisfaits du résultat 2015. Nous avons même reçu un prix d'encouragement des villages fleuris... Un résultat que nous devons à nos employés communaux, nos conseillers et surtout aux nombreux bénévoles qui ont pris en charge un massif vers chez eux... Nous leur adressons tous nos remerciements car si les ponts, la Cabane face à Atac étaient si réussis, c'est grâce à eux !

## Un grand merci à tous !

Nous avons déjà préparé l'été prochain... mais pour que ce soit encore plus beau, nous lançons un appel à vous tous ! Si vous souhaitez nous aider à planter (un samedi fin mai) et entretenir une ou deux jardinières près de chez vous, merci de nous contacter à la mairie (03 81 69 27 45 ou [mairie.mouthe@wanadoo.fr](mailto:mairie.mouthe@wanadoo.fr)) et vous inscrire sur la liste des bénévoles.



## NOUVEAU ! FORFAIT 3H utilisable tout au long de la journée

**Du nouveau à la SDD ! « Société des Téléskis : Source du Doubs Développement ».**

**Afin de simplifier les démarches pour l'acquisition de votre forfait ski et vous laisser plus de liberté, la SDD modifie ses tarifs pour cette nouvelle saison !**

**Plus de souplesse... Terminer le forfait 1/2 Journée matin et après-midi... il est remplacé par un forfait 3 h utilisable tout au long de la journée de 9 h 30 à 12 h 30 comme de 11 h à 14 h.**

# Office de tourisme

## notre mission : vous accueillir mais pas seulement !

Chacun connaît la mission première des offices de tourisme. En effet, nous mettons l'accent sur l'accueil, l'information et la promotion du tourisme, l'objectif de la structure étant de faciliter le séjour touristique des visiteurs.

Toutefois, l'office de tourisme peut aussi être en charge de missions complémentaires.

L'office de tourisme du Val de Mouthe/Chapelle-des-Bois soutient également les associations locales dans leur promotion. Nous leur assurons une bonne visibilité et une meilleure communication lors des différentes animations par le biais d'affichages (panneau lumineux à l'entrée du village de Mouthe/vitrine de l'OT/borne tactile/dépôt de flyers...), de vente de tickets. Nous relayons également les informations via notre site Internet : [www.otmouthe.com](http://www.otmouthe.com) et le guide hebdomadaire du Montagnon.

Tous ces moyens visent à accueillir au mieux les touristes mais sont également mis à disposition de la population locale.

Il y aura une nouveauté cette année, en effet, nous proposons à nos adhérents une visibilité supplémentaire en leur mettant à disposition gratuitement notre vitrine.

Les sites tels que la « Maison de la Réserve », le musée « Au Bon Vieux Temps », la « Taillerie de Bellefontaine » etc., ou encore les associations locales, pourront bénéficier de notre vitrine en la décorant de façon à faire connaître leur activité au-delà de leur site.

Toutefois la période entre le 10 janvier et le 15 février sera réservée à la Transjurassienne.

Nous avons procédé à un tirage au sort et chaque participant bénéficiera de sept semaines d'exposition.

## En vente à l'office de tourisme : sapins en rondins

N'hésitez pas à venir nous rendre visite à l'office de tourisme pour faire le plein d'activités, découvrir de nouveaux sites et profiter de nos expositions !

**L'office de tourisme du Val de Mouthe/Chapelle des Bois vous accueille :**

- **Hors vacances scolaires :** du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- **Vacances scolaires de printemps :** le lundi de 14 h à 17 h et du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- **Vacances scolaires Noël, février et été :** du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Le dimanche de 9 h à 12 h + pots d'accueil à 18 h à la mairie l'hiver et 11 h l'été à l'OT.



## Ecole de ski Tarif 2015/2016

### Leçons particulières

Pour toutes disciplines (Adulte ou Enfant)

	Basse saison	Haute saison
<b>Leçon particulière 1 pers.</b>	30€	38€
<b>Leçon particulière 2 pers.</b>	38€	43€

### Cours collectifs 3/5 pers.

Pour toutes disciplines (Adulte ou Enfant)

Utilisable mer., sam., et dim. hors vacances scolaires

	Basse saison	Haute saison
<b>3/5 pers. + ou - 1 pers. (1h / jour x 5 jours) Ticket à 23€</b>	104€/pers.	118€/pers.

Le lundi 1<sup>er</sup> RDV est avancé d'1/4h et le vendredi il se termine 1/4h plus tôt !

### Cours collectifs 3/12 pers.

Pour toutes disciplines (Adulte ou Enfant)

Utilisable mer., sam., et dim. hors vacances scolaires

	Basse saison	Haute saison
<b>3/12 pers. + ou - 1 pers. (2h / jour x 5 jours) Ticket à 21,50€</b>	90€/pers.	100€/pers.

Le lundi 1<sup>er</sup> RDV est avancé d'1/4h et le vendredi il se termine 1/4h plus tôt !

### Balades

	2h	1/2 journée 3h
<b>2 à 4 pers.</b>	70€	100€

Groupe : contactez l'ESF

# Chorale «La Petite Fugue»

## Les 30 ans

Chef de chœur : Leclerc Jean-Luc - 03 81 69 24 89  
Présidente : Monnier-Benoît Lise Noëlle - 03 84 51 93 29  
Adresse mèl : chorale.lapetitefugue@orange.fr

Notre chorale a été créée en 1986, et après avoir fêté ses 10 ans et ses 20 ans, nous allons, le 4 juin 2016, fêter ses 30 ans, par un concert exceptionnel à la salle de spectacle de Labergement Ste Marie. C'est donc un évènement tout particulier, mais nous n'avons pas la prétention de rivaliser, et en durée, et en services avec nos autres amis musiciens des «Gais Montagnards» qui ont eux aussi fêté un anniversaire cette année.

Nous avons contacté pas loin de 100 anciens choristes pour les associer à ce projet. Quelques-uns viendront rejoindre les rangs provisoirement pour une année.

Le programme retenu est copieux et reflètera l'activité intense des années écoulées en sélectionnant les meilleurs chants. Mais il a fallu, pour cela, faire un choix, un choix douloureux, tant les chants étaient nombreux.



Si nous avons débuté, en 1986, avec une douzaine de personnes, le groupe s'est progressivement étoffé pour monter au nombre de 50. Notre chorale compte en général une quarantaine d'assidus. Si Jean-Luc Leclerc tient la baguette sans l'avoir lâchée, sauf par maladresse, plusieurs choristes se sont essayés à la direction.

Depuis quelques années un chœur d'hommes s'est formé ainsi qu'un chœur de femmes.

Notre répertoire se situe surtout dans la chanson contemporaine récente ou intemporelle en compagnie des grands auteurs compositeurs comme Brel, Brassens, mais aussi Zaz, et beaucoup d'autres. Nous n'hésitons pas à proposer des chants en langue étrangère comme l'anglais, l'italien mais aussi en zoulou. Des pièces classiques font partie de notre répertoire. Nous n'oublions pas des musiques de film ou des morceaux traditionnels.

Notre méthode de travail est simple: des répétitions hebdomadaires, des CD d'apprentissage, des séances de travail par pupitre et beaucoup de bonne humeur...

Une chorale ne saurait exister sans partager avec un public, ses chansons, à travers des concerts sur le secteur et parfois ailleurs comme à Nancy. Nous invitons d'autres chorales dans nos concerts et nous participons à des concerts de solidarité comme celui du 19 juin 2015 à Pontarlier en faveur des dons d'organes, ou pour le téléthon.

Nos choristes ne sont pas forcément musiciens. Si connaître tous les secrets de la clé de sol peut être un atout, il n'est absolument pas indispensable de savoir lire une partition car l'apprentissage se fait par audition et la grande majorité des choristes imperméables aux joies du bémol et hermétiques aux subtilités du dièse, s'en sortent très bien. Il n'est pas, non plus nécessaire d'avoir une voix d'opéra. Le seul critère est l'envie de chanter avec un peu d'assiduité aux répétitions, sur un fond de tolérance, mélangé à

un soupçon d'humilité, le tout arrosé d'un zeste de patience, sans savoir oublié un grand sourire. Chacun a sa place et on a besoin de tous.

Les choristes viennent de toute la région : Chapelle-des-Bois, Vaux-et-Chantegrue, Métabief, Fonceine-le-Haut...

Il n'est pas rare que certains choristes avouent que la participation au sein d'une chorale, où a priori il n'est exigé aucune compétence particulière, leur soit bénéfique sur leur santé morale. «Ça fait du bien» disent-ils ! Chanter seul ou en groupe, ce n'est pas anodin. Le bébé réagira très vite différemment si l'adulte lui «parle» ou lui «chante».

Notre chef Jean-Luc a décidé d'arrêter cette aventure car d'autres projets se bousculent à sa porte. Il est très reconnaissant de ces formidables années passées auprès des choristes et du public. Animer un groupe d'adultes n'est pas toujours facile, mais pour l'ancien pédagogue auprès des enfants qu'est notre chef, c'est passionnant.

«Ces 30 années furent une expérience extraordinaire», confie notre «maître chanteur». Mais la chorale continuera ses activités avec un autre «pilote»... lequel ou laquelle saura animer ce groupe, transmettre toutes ces valeurs dans lesquelles chacun ne consomme pas «bêtement» mais est acteur et constructeur d'un idéal.

C'étaient quelques mots sur notre groupe dans lequel les gens aiment se retrouver régulièrement, car ce sont de bons moments de convivialité et de partage.

*Jean-Luc Leclerc et tous les choristes de «La Petite Fugue»*

**...et rendez-vous le 4 juin 2016,  
20 h 30 à Labergement-Ste-Marie  
pour le concert des 30 ans.**

# Les Gais Montagnards ont 80 ans en 2015

Le 23 mai 2015, ils ont fêté cet anniversaire, en fanfare, en invitant les batteries fanfares amies de Labergement-Sainte-Marie 25, de Bonneveaux-Boujailles 25, les Sapeurs-Pompiers de Besançon 25, de Saône 25, et en invité d'honneur, la très belle batterie-fanfare de Louhans-Chateaufort 71. La journée a commencé par un concours, organisée par les G.M, sous l'égide de la Confédération Française des Batteries-Fanfares, présidée par Mme Solange Maire.

La batterie-fanfare de Labergement-Sainte-Marie, nouvellement affiliée à la C.F.B.F a obtenu, pour son premier concours, son classement en 3<sup>e</sup> division. La BF des Sapeurs-Pompiers de Besançon qui concourait en 3<sup>e</sup> division, a obtenu la note remarquable de 19/20, avec les félicitations du jury. Les Gais Montagnards qui ont concouru, d'une part en formation d'ensemble, division supérieure, ont obtenu un premier prix avec 16,5/20; en formation de percussions, en seconde division, ils ont obtenu un premier prix avec l'excellente note de 15/20.

Pour les résultats du concours, les Gais Montagnards avaient commandé de superbes trophées « clef de sol », bois verni, création d'un artisan de Maîche, qui ont été remis par Mme Solange Maire, aux sociétés présentes.

A partir de 14 h 30, l'ensemble des formations a défilé dans les rues de Mouthy avec un passage émouvant, au cimetière où une gerbe a été déposée par les GM à la mémoire de leurs anciens. Toutes les sociétés ont donné un concert, place de la mairie, en présence de monsieur le Maire qui leur a remis un très beau trophée, offert par la municipalité.

Les Gais Montagnards ont voulu honorer leurs anciens présidents et directeurs: Messieurs Claude Nicolet, René Montrichard, Mickaël Poux, Arthur Vauchy, Mme Elsa Cuche, M. Benjamin Rota. Tous ont reçu un trophée (pièce unique métal et bois) réalisé par un jeune Gai Montagnard, Jean-Baptiste Moureaux, artisan à Mouthy.

Un grand merci à tous pour leur œuvre et le temps qu'ils ont consacré à notre formation musicale. Sans oublier Madame Annie Nicolet qui a secondé son mari pendant 18 ans.

Pour clore cette première partie de journée, toutes les sociétés ont interprété ensemble un morceau sous la direction de Michel Sugny, vice-président de la CFBF, avant de rejoindre la salle polyvalente où les attendait un bon barbecue.

À 20 h 30, tous les musiciens ont été invités à assister au concert donné par la prestigieuse batterie-fanfare de La Malmaison (Paris), composée de musiciens professionnels, tous professeurs de musique, directeurs de conservatoires, compositeurs, bardés de premiers prix en tous genres. Bref, un régal pour les oreilles, de la « dentelle musicale », sachant qu'il s'agit d'instruments



à vents à sons naturels. Ils ont interprété, entre autres, deux œuvres, composées par M. Mickaël Poux, un Gai Montagnard, lequel a été invité à diriger lui-même une de ses compositions.

Chaleureusement applaudis, debout, pendant de longues minutes, ils se sont volontiers prêtés, au « bis repétita ».

Bien sûr, comme tout n'est jamais parfait, les G.M avaient « commandé » le beau temps pour cette journée, mais la bise, capricieuse, s'est imposée, sur la place de la mairie pendant les prestations, et il est fort probable que les musiciens aient ramené à la maison, un bon gros rhume !

Si la BF était en fête, peu de Meuthiards s'y sont associés, tant pour les prestations publiques que pour le concert. Qu'importe, la fête était belle, tous les musiciens, les élus, les personnes présentes, garderont un bon souvenir des 80 ans de la batterie-fanfare de Mouthy et rendez-vous... pour les 100 ans ou mieux encore... dans 80 ans.

Que vivent longtemps encore, les Gais Montagnards et leur Batterie-Fanfare.

Pierre

# Mouthy pratique

## Commune de Mouthy

Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h  
et de 13h30 à 17h30  
Mardi et jeudi de 10h à 12h et de 16h à 17h30  
Tél. 03 81 69 27 45  
Fax : 03 81 69 13 13  
mairie.mouthy@wanadoo.fr

**Déplacement à domicile sur demande pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage.**

## Salle polyvalente

Tél. 06 07 63 33 96

## Communauté de Communes des Hauts du Doubs

3, Grande Rue - 25240 Mouthy  
Tél. 03 81 69 11 18  
Fax 03 81 69 14 27

## ADMR service à domicile

1 rue Cart Broumet  
Lundi de 15h00 à 17h00  
Mercredi de 10h00 à 11h00  
Vendredi de 10h00 à 12h00  
Tél. 03 81 69 13 33

## SSIAD de Mouthy

1 rue Cart Broumet  
Tél. 03 81 69 21 62  
Fax : 03 81 69 20 76  
ssiad-mouthy@wanadoo.fr

## Bibliothèque

3 Grande Rue  
Le mercredi de 17h00 à 19h00  
Contact : M<sup>me</sup> Thiébaud  
au 03 81 69 24 65

## La Poste

Tél. 03 81 69 22 99  
Horaires des levées: 15 h 30  
en semaine, 11 h 30 le samedi

## Déchetterie

**En été :** lundi de 11 h à 12 h  
mercredi de 17 h à 19 h  
jeudi de 15 h 30 à 16 h 30  
samedi de 13 h 30 à 16 h 30  
**En hiver :** lundi de 11 h à 12 h  
mercredi de 17 h à 18 h  
samedi de 13 h 30 à 16 h 30  
**Les horaires sont modifiés avec le changement d'heure.**

## Centre périscolaire de loisirs Familles Rurales Le P'tit Tétrás

3 Grande Rue - Tél. 03 81 69 19 87

## Piscine (au chalet PEP)

**Ouverture pendant les vacances d'été :**

lundi de 14h à 16h  
mardi de 18h30 à 20h00  
mercredi de 14h à 16h

**Ouverture hors vacances scolaires :**

mardi et vendredi de 18h30 à 20h  
mercredi de 14h à 16h  
Tél. 03 81 46 29 44

## Pharmacie

**Pharmacie de la Source**  
2 Grande Rue  
Tél. 03 81 69 21 23  
Fax : 03 81 69 12 08

## Opticien

**La Lunetterie**  
8 Grande Rue  
Tél. 03 81 38 31 73

## Hôpital local

1 rue Cart Broumet  
Tél. 03 81 69 22 81  
Fax : 03 81 69 13 47

## Centre de soins infirmiers

Tél. 03 81 69 12 86

## Maison médicale de Mouthy

**Docteurs Guyon, Klaba**  
Médecins 03 81 69 86 10

**Frédéric Teste**  
Ostéopathe 06 80 42 68 06

**Rachel Bourgeois**  
Ostéopathe 06 74 10 59 10

**Mélanie Droz-Vincent Langel**  
Pédicure podologue 03 81 38 46 70

**Audrey Guidat-Regnier**  
Sage femme 06 47 62 22 44

**Françoise Nicolas**  
Orthophoniste 03 81 69 17 59

## Dentistes

**Docteurs Monnot François et Anne-Monique**  
34 rue de la Varée  
Tél. 03 81 69 21 77

## Psychothérapie et sophrologie

**Nicolas Devigne-Lafaye**  
6 rue du Stade  
Tél. 06 89 21 03 63 (sur RV)

## Médecine traditionnelle chinoise

**Stephan Devigne-Lafaye**  
6 rue du Stade  
Tél. 06 82 52 84 31 (sur RV)

## Masseurs-kinésithérapeutes

**Matthias Forestier, Aurore Pellegrini, Karine Ziss**  
84 grande rue  
Tél. 03 81 39 74 58

## Psychologue

**Emmanuelle Agussol-Sylvestre**  
13 place de l'Église  
Tél. 03 81 38 15 48 (sur RV)

## Ostéopathe animalier

**Claire Guyon**  
13 place de l'Église  
Tél. 06 19 99 79 91

## Taxi

**Véronique Cothez**  
Tél. 06 84 97 58 91

En cas de difficulté, vous pouvez contacter la Mairie ou, s'il y a danger immédiat, les services d'urgence.

POMPIERS: 18 • URGENCES: 112 • GENDARMERIE: 17 • Gardes médicales: 3966

## Nouveaux horaires d'ouverture du guichet de la trésorerie de Mouthy

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

**Tous les matins (du lundi au vendredi) : 8 h 30 - 11 h 30**

**Lundi, mercredi et vendredi : fermeture au public les après-midi**

**Mardi et jeudi : 13 h 30 - 16 h 30**

Vous pourrez continuer à joindre la trésorerie par téléphone en-dehors des heures d'ouverture du guichet (sauf le vendredi après-midi).

**Ouverture  
du Cabinet du Docteur  
Catherine Grenard  
au 1<sup>er</sup> décembre 2015  
résidence le Mouthiot  
25240 Mouthy  
Tél : 03 81 39 29 29**